

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Arrêté du **12 DEC. 2017**

**portant modification de l'arrêté du 9 mai 2017 définissant les actions standardisées
d'économie de produits phytopharmaceutiques**

NOR : AGRG1731706A

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 254-10-2 et R. 254-34 ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2017 modifié définissant les actions standardisées d'économie de produits phytopharmaceutiques,

Arrête :

Article 1^{er}

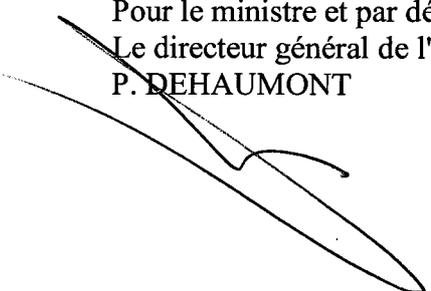
L'annexe de l'arrêté du 9 mai 2017 susvisé est complétée par les actions figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère chargé de l'agriculture.

Fait le **12 DEC. 2017**

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'alimentation,
P. DEHAUMONT



Annexe



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Action n°2017-029

Réduire le nombre de traitements au moyen de variétés de blé tendre assez résistantes aux bioagresseurs et à la verse

1 – Définition de l'action

L'action vise à l'utilisation de variétés de blé tendre assez résistantes aux organismes nuisibles et à la verse afin de réduire le nombre de traitements phytopharmaceutiques.

2 – Conditions de réalisation de l'action

L'action est réputée réalisée lorsque la vente à l'utilisateur final est effectuée.

La date de réalisation de l'action est la date de facturation figurant sur le journal des ventes ou la date d'émission de la facture.

3 – Pièces justificatives à fournir

Si les semences ont été vendues par le demandeur, aucune pièce n'est à fournir. Le journal des ventes doit être tenu à la disposition des agents chargés des contrôles.

Si les semences ont été vendues par une personne autre que le demandeur, doivent être transmises lors de la demande :

- une copie de la facture comportant l'identité de l'acheteur, la date d'émission de la facture et la description de l'achat permettant l'identification sans équivoque de l'action ;
- l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;
- si le vendeur est obligé ou éligible du dispositif, l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 2 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

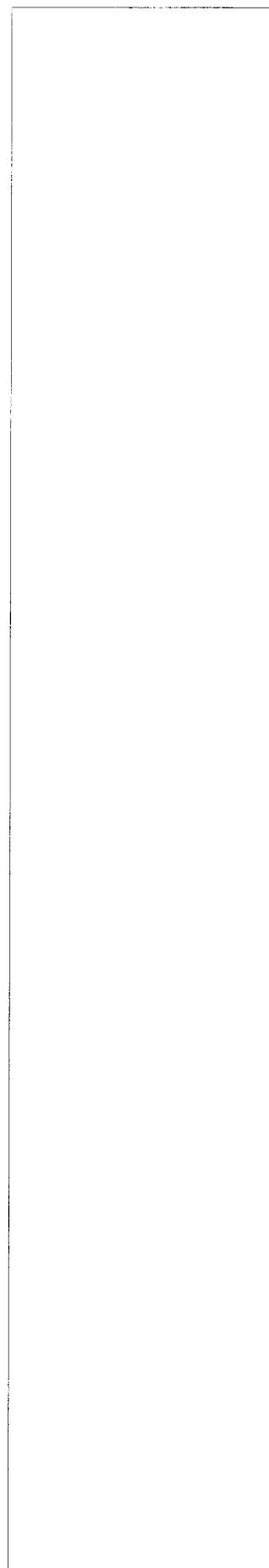
4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement

Variétés	Montant unitaire en certificats par dose de 500 000 grains
Hyteck	0,14
Cecybon	0,11
Oregrain	0,11
Oxebo	0,11
Renan	0,11
Rgt Cyclo	0,11
Sy Epson	0,11
Viscount	0,11
Aprilio	0,1
Ardelor	0,1
Biancor	0,1
Chevalier	0,1
Collector	0,1
Fluor	0,1
Forblanc	0,1
Gallixe	0,1
Ghayta	0,1
Hipster	0,1
Kalystar	0,1
Lg Armstrong	0,1
Mobile	0,1
Mortimer	0,1
Mutic	0,1
Norway	0,1
Nucleo	0,1
Premio	0,1

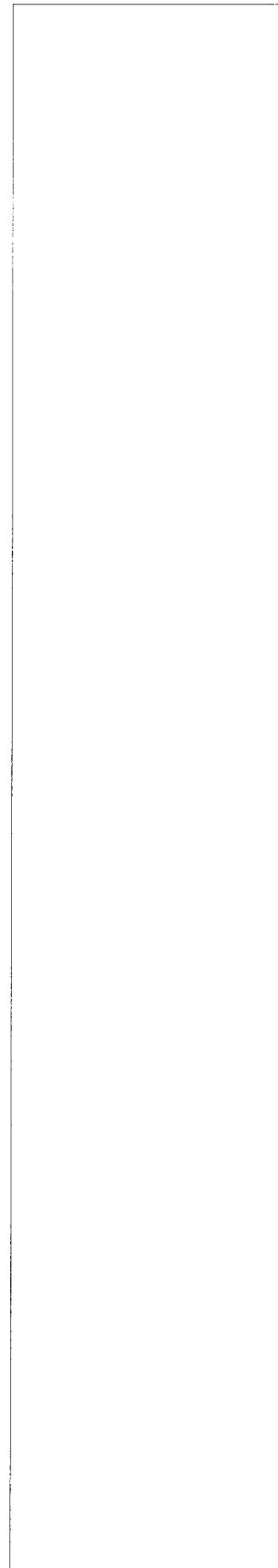
X

Nombre de doses de 500 000 grains vendues

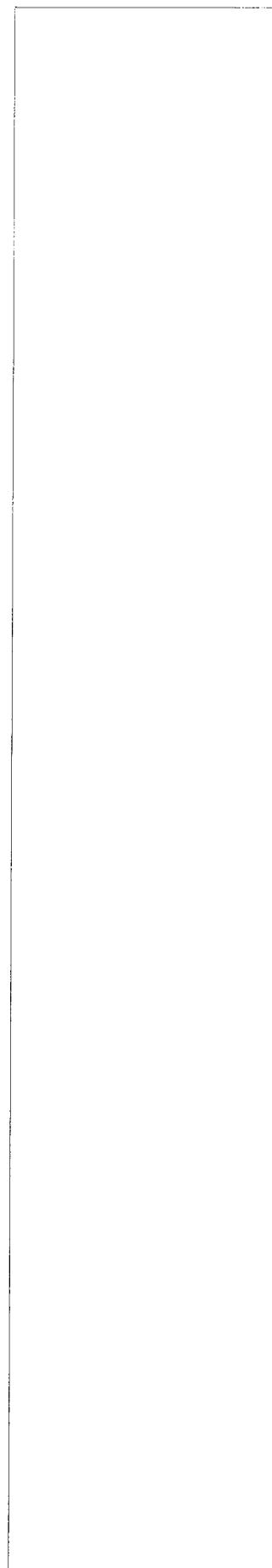
Rgt Cesario	0,1
Skerzzo	0,1
Solognac	0,1
Sophie Cs	0,1
Starway	0,1
Stromboli	0,1
Thalys	0,1
Triumph	0,1
Hyguardo	0,09
Hypodrom	0,09
Hybello	0,07
Hybery	0,07
Hyclick	0,07
Hydrock	0,07
Hyking	0,07
Hypocamp	0,07
Hypolite	0,07
Aigle	0,06
Allez Y	0,06
Altigo	0,06
Barok	0,06
Donator	0,06
Fairplay	0,06
Glasgow	0,06
Granamax	0,06
Koreli	0,06
Kundera	0,06
Lipari	0,06
Lyrik	0,06



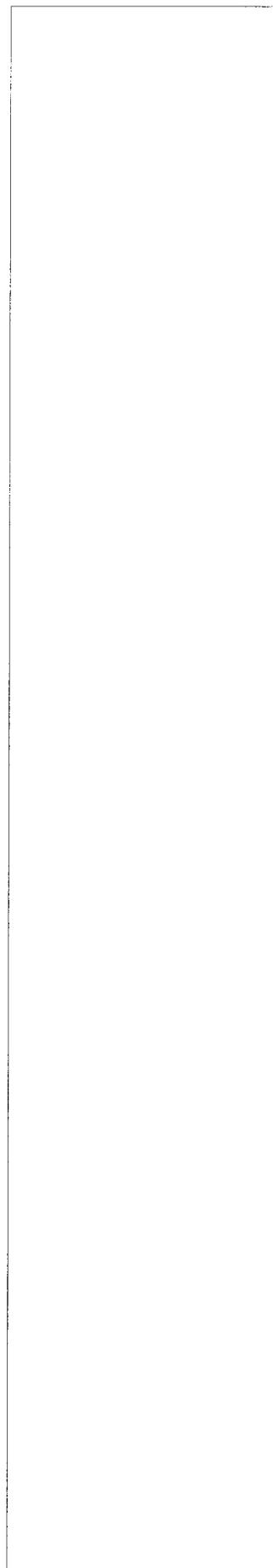
Nemo	0,06
Popeye	0,06
Rgt Libravo	0,06
Sherlock	0,06
Stadium	0,06
Stereo	0,06
Advisor	0,05
Aerobic	0,05
Ambello	0,05
Ambition	0,05
Antonius	0,05
Apache	0,05
Apanage	0,05
Aristote	0,05
Arkeos	0,05
Armada	0,05
Ascott	0,05
Athlon	0,05
Atlass	0,05
Attraktion	0,05
Bagou	0,05
Bergamo	0,05
Bermude	0,05
Bienfait	0,05
Biplan	0,05
Boisseau	0,05
Bonifacio	0,05
Brentano	0,05
Buenno	0,05



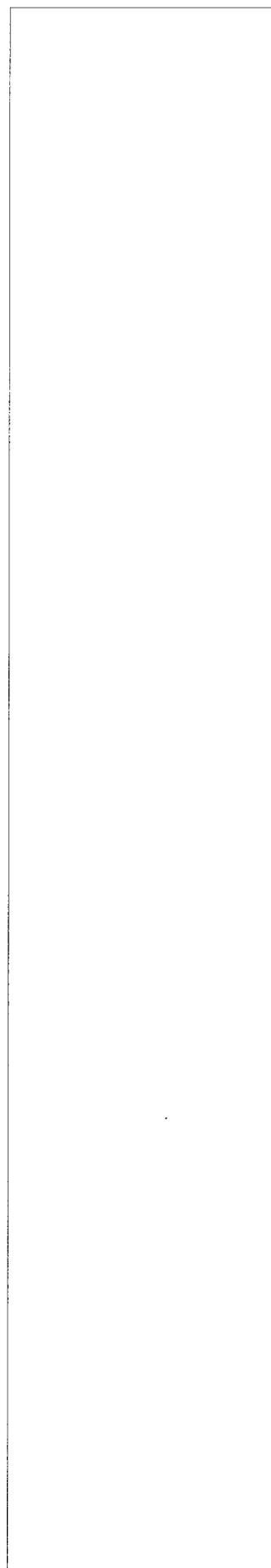
Calabro	0,05
Calcio	0,05
Calumet	0,05
Cellule	0,05
Centurion	0,05
Chevignon	0,05
Chevron	0,05
Comilfo	0,05
Compil	0,05
Costello	0,05
Creek	0,05
Descartes	0,05
Donjon	0,05
Faustus	0,05
Fenomen	0,05
Figaro	0,05
Filon	0,05
Flamenko	0,05
Folklor	0,05
Forcali	0,05
Foxyl	0,05
Fructidor	0,05
Geo	0,05
Gimmick	0,05
Gotik	0,05
Graindor	0,05
Grapeli	0,05
Grillon	0,05
Hendrix	0,05



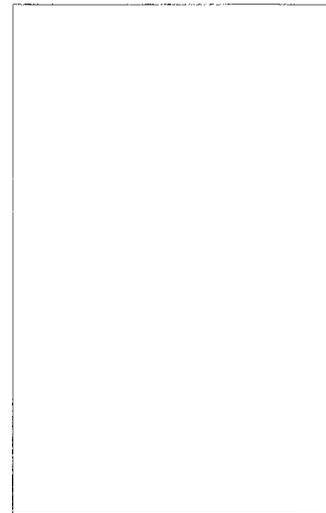
Intérêt	0,05
Ionesco	0,05
Jb Diego	0,05
Kws Dakotana	0,05
Kylian	0,05
Lavoisier	0,05
Lg Abraham	0,05
Lg Absalon	0,05
Lg Altamont	0,05
Lithium	0,05
Luminon	0,05
Manager	0,05
Maori	0,05
Marcopolo	0,05
Matheo	0,05
Mirabeau	0,05
Murail	0,05
Musik	0,05
Osrose Cs	0,05
Ovalie Cs	0,05
Paedor	0,05
Pastoral	0,05
Pibrac	0,05
Pireneo	0,05
Prevert	0,05
Quality	0,05
Rebelde	0,05
Rgt Ampiezzo	0,05
Rgt Celesto	0,05



Rgt Forzano	0,05
Rgt Mondio	0,05
Rgt Producto	0,05
Rgt Tekno	0,05
Rgt Venezia	0,05
Rimbaud	0,05
Rochfort	0,05
Ronsard	0,05
Rubisko	0,05
Rustic	0,05
Salvador	0,05
Sanremo	0,05
Scenario	0,05
Scipion	0,05
Sepia	0,05
Sifor	0,05
Silverio	0,05
Sofolk Cs	0,05
Sokal	0,05
Solveig	0,05
Sorrial	0,05
Sothys Cs	0,05
Sublim	0,05
Sy Mattis	0,05
Syllon	0,05
System	0,05
Terroir	0,05
Torp	0,05
Trapez	0,05



Trublion	0,05
Tulip	0,05
Valdo	0,05
Zephyr	0,05
Auckland	0,01
Belepi	0,01
Boregar	0,01
Tobak	0,01



5 – Nombre d'années durant lesquelles l'action ouvre droit à la délivrance de certificats

1 année.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION

CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Action n°2017-030

Désherber les cultures en rang au moyen d'un outil de désherbage mécanique

1 – Définition de l'action

L'action vise à l'utilisation d'outils agricoles permettant le désherbage mécanique sur le rang et entre les rangs pour les cultures en lignes.

2 – Conditions de réalisation de l'action

L'action est réputée réalisée lorsque la vente à l'utilisateur final est effectuée.

La date de réalisation de l'action est la date d'émission de la facture correspondant à la vente du matériel.

3 – Pièces justificatives à fournir

- Une copie de la facture comportant l'identité de l'acheteur, la date d'émission de la facture et la description de l'achat permettant l'identification sans équivoque de l'action ;
- L'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement

Désherbage mécanique entre les rangs

Référence commerciale		Montant unitaire en certificats par équipement	X Nombre d'équipements vendus
Agronomic	Bineuse de 12 rangs	22,5	
Algritec	Bineuse de 12 rangs	22,5	
Bednar	Bineuse de 12 rangs	22,5	
Carré	Bineuse de 12 rangs	22,5	
Einbock	Bineuse de 12 rangs	22,5	
Franquet	Bineuse de 12 rangs	22,5	
Garford	Bineuse de 12 rangs	22,5	

Gaspardo	Bineuse de 12 rangs	22,5
Hatzenbichler	Bineuse de 12 rangs	22,5
Kongskilde	Bineuse de 12 rangs	22,5
Monosem	Bineuse de 12 rangs	22,5
Quivogne	Bineuse de 12 rangs	22,5
Razol	Bineuse de 12 rangs	22,5
Sicama	Bineuse de 12 rangs	22,5
Steketee	Bineuse de 12 rangs	22,5
Thyregod	Bineuse de 12 rangs	22,5

--

Désherbage mécanique sur le rang et entre les rangs

Référence commerciale			Montant unitaire en certificats par lot
Kress	Moulinets de désherbage sur le rang	Lot de 24 moulinets pour une bineuse de 12 rangs	35
Steketee	Moulinets de désherbage sur le rang	Lot de 24 moulinets pour une bineuse de 12 rangs	35
Kress	Moulinets de désherbage sur le rang	Lot de 12 moulinets pour une bineuse de 6 rangs	17,5
Steketee	Moulinets de désherbage sur le rang	Lot de 12 moulinets pour une bineuse de 6 rangs	17,5

X Nombre de lots vendus

--

Référence commerciale			Montant unitaire en certificats par équipement	X	Nombre d'équipements vendus
Annaburger	Rotoétrille	6 mètres de large	35		
Carré	Houe rotative	6 mètres de large	35		
Einbock	Rotoétrille	6 mètres de large	35		
Hatzenbichler	Houe rotative	6 mètres de large	35		
Treffler	Herse étrille avec réglage des dents par ressort	12 mètres de large	35		
Yetter	Houe rotative	6 mètres de large	35		
Annaburger	Rotoétrille	3 mètres de large	17,5		
Carré	Houe rotative	3 mètres de large	17,5		
Einbock	Rotoétrille	3 mètres de large	17,5		
Hatzenbichler	Houe rotative	3 mètres de large	17,5		
Treffler	Herse étrille avec réglage des dents par ressort	6 mètres de large	17,5		
Yetter	Houe rotative	3 mètres de large	17,5		

5 – Nombre d'années durant lesquelles l'action ouvre droit à la délivrance de certificats
10 années.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION

CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Action n°2017-031

Réduire les doses d'herbicides au moyen d'agroéquipements permettant l'application localisée sur le rang

1 – Définition de l'action

L'action vise à l'utilisation d'agroéquipements permettant de localiser le traitement herbicide sur le rang.

2 – Conditions de réalisation de l'action

L'action est réputée réalisée lorsque la vente à l'utilisateur final est effectuée.

La date de réalisation de l'action est la date d'émission de la facture correspondant à la vente du matériel.

3 – Pièces justificatives à fournir

- Une copie de la facture comportant l'identité de l'acheteur, la date d'émission de la facture et la description de l'achat permettant l'identification sans équivoque de l'action ;
- L'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement

Dés herbineuses

Référence commerciale		Montant unitaire en certificats par équipement
Agronomic	Dés herbineuse de 12 rangs équipée de buses de pulvérisation	30,75
Carré	Dés herbineuse de 12 rangs équipée de buses de pulvérisation	30,75

Nombre d'équipements vendus

Monosem	Dés herbineuse de 12 rangs équipée de buses de pulvérisation	30,75	
----------------	--	-------	--

Rampes de localisation

Référence commerciale		Montant unitaire en certificats par équipement	X	Nombre d'équipements vendus
Maréchal	Rampe de localisation 3*12 rangs	58,5		
Sopéma	Rampe de localisation 3*12 rangs	58,5		
Maréchal	Rampe de localisation 12 rangs	19,5		
Sopema	Rampe de localisation 12 rangs	19,5		

5 – Nombre d'années durant lesquelles l'action ouvre droit à la délivrance de certificats
10 années.